

Conseil Municipal**Séance du Mardi 31 janvier 2023
Convocation du Mardi 24 janvier 2023****Ordre du jour**

- Approbation de la séance précédente
- Convention Avocate
- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques programme 2024
- Convention de mise à disposition de la piscine de Bray Sur Seine 2022/2023
- Adhésion convention Unique 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion
- Adhésion de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun au SDESM
- Délibération RIFSEEP
- Affaires diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 31 janvier 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur CAMUSET Pascal.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoints, Mme Sylvie FAYOL, M. Frédéric PENOT, Mme Sandrine GAY.

Absents excusés : Mme Sylvie GUIARD ayant donné pouvoir à Mr Pascal CAMUSET

Mme Sophie MENARD ayant donné pouvoir à Mme Sandrine GAY.

M. Éric PEZET été désigné secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ CONVENTION AVOCATE DÉLIBÉRATION N°770192300001

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons besoin pour différent dossier d'une assistance juridique.

Un cabinet d'avocat en association avec l'association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne nous propose une convention pour un volume annuel de 24 heures sur la base d'un tarif horaire d'abonnement de 200.00 euros HT.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES PROGRAMME 2024

Dans le cadre de la préparation du programme des travaux 2024, le SDESM souhaiterait connaître si nous avons un projet.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas faire de travaux.

❖ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DE BRAY-SUR-SEINE DÉLIBÉRATION N°770192300002**

Monsieur le maire donne lecture de la convention.

Il s'agit de signer la convention avec la ville de Bray-sur-Seine permettant aux enfants de l'école d'utiliser la piscine dans le cadre des activités physiques scolaires.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ **CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DÉLIBÉRATION N°770192300003**

M. le Maire, indique qu'il s'agit d'une convention permettant d'accéder, moyennant finances, aux services mis en place par le Centre de Gestion pour aider les communes dans la gestion des ressources humaines (avancement de grade, gestion de carrières...). Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le Centre de Gestion.

❖ **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX ET DE LA COMMUNE DE MELUN DELIBERATION N°0770192300004**

Monsieur le Maire explique que considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

❖ **RIFSEEP DÉLIBÉRATION N°770192300005**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que la délibération du RIFSEEP datant du 17 février 2017, il nous faire une mise à jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications apportées sur la délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions de l'expertise et de l'engagement professionnel

❖ **AFFAIRES DIVERSES**

- Les travaux d'enfouissement du conteneur à verre vont être prochainement poursuivis avec l'enlèvement de la souche, l'enlèvement de la dalle et la remise en état de l'accès pour éviter l'effet « mare »
- SIRMOTOM - SMETOM : le SMETOM a mis fin à la convention existante entre les 2 syndicats. À ce jour, l'accès aux déchèteries du SMETOM pour les administrés est possible jusqu'au 15 mars 2023 dans l'attente de signature d'une nouvelle convention. D'autres solutions sont en cours d'étude.
- MAJESTIC : la convention a été signée le 27 janvier 2023 permettant une baisse de tarifs. La différence sera prise en charge par la commune. Lors de la réservation de billet, il faut donc un justificatif de domicile pour en bénéficier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 45.

Table des Délibérations

❖ APPROBATION DE LA SEANCE PRÉcÉdente.....	1
❖ CONVENTION avocate dÉlibÉration n°770192300001	1
❖ travaux d'enfouissement des reseaux electriques programme 2024	1
❖ CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION dÉlibÉration n°770192300002	2
❖ CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION dÉlibÉration n°770192300003	2
❖ ADHESION DE LA COMMUNAUTÉ de communes brie des rivieres et châteaux et de la commune de melun DELIBERATION N°0770192300004	2
❖ RIFESEEP dÉlibÉration n°770192300005	2
❖ affaires DIVERSES	2

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification le

suivent les signatures :

Mr Pascal CAMUSET		Mme Sylvie FAYOL	
Mr PEZET Eric		Mme Sylvie GUIARD	
Mr FABRY Marc		Mr Frédéric PENOT	
Mme Sophie MENARD		Mme Sandrine GAY	